

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 26 avril 2024. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, M. Walid BEN SALAH et M. Nouredine HAJJI.

Bilan consolidé Arrêté au 31 Décembre 2023 (Chiffres présentés en milliers de dinars)

	Notes	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Actif			
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1) 119 505	95 996
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	(2) 397 981	141 904
AC3	Créances sur la clientèle	(3) 6 530 890	6 377 260
AC4	Portefeuille-titres commercial	(4) 97 362	93 236
AC5	Portefeuille d'investissement	(5) 382 584	371 385
AC6	Valeurs immobilisées	(6) 77 449	67 629
AC7	Autres actifs	(7) 79 288	67 611
	Actif d'impôt différé	(8) 38 483	37 618
	Titres mis en équivalence	-	7 284
	Total Actifs	7 723 542	7 259 923
Passif			
PA1	Banque Centrale et CCP	-	-
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(9) 2 920	5 800
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	(10) 6 284 396	5 885 608
PA4	Emprunts et ressources spéciales	(11) 197 792	252 962
PA5	Autres passifs	(12) 247 837	222 431
	Impôt différé Passif	18	18
	Total Passifs	6 732 963	6 366 819
	Intérêts des minoritaires dans les autres capitaux propres	3 110	2 783
	Intérêts des minoritaires dans le résultat	94	327
	Intérêts Minoritaires	3 204	3 110
Capitaux propres			
CP1	Capital	172 800	172 800
CP2	Réserves	652 737	546 234
CP5	Résultats reportés	36 855	38 421
	Résultats reportés hors modifications comptables	36 855	38 421
CP6	Résultat de l'exercice	124 983	132 539
	Total capitaux propres	(13) 987 375	889 994
	Total capitaux propres et passifs	7 723 542	7 259 923

Etat des engagements hors bilan consolidé
Arrêté au 31 Décembre 2023
(Chiffres présentés en milliers de dinars)

		Notes	31 Décembre 2023	31 Décembre 2022
Passifs éventuels				
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	(14)	641 799	695 894
HB2	Crédits documentaires	(15)	294 378	397 751
Total des passifs éventuels			936 177	1 093 645

Engagements donnés

HB4	Engagements de financements donnés	(16)	169 749	185 365
HB5	Engagements sur titres		7 500	7 350
Total des engagements donnés			177 249	192 715

Engagements reçus

HB7	Garanties reçues	(17)	2 463 030	2 392 032
Total des engagements reçus			2 463 030	2 392 032

Etat de résultat consolidé
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2023
(Chiffres présentés en milliers de dinars)

		Notes	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2023	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2022
Produits d'exploitation bancaire				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	(18)	642 171	540 851
PR2	Commissions (en produits)	(19)	161 871	159 079
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(20)	37 359	37 241
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	(21)	29 361	26 957
PR4B	Résultat de l'activité d'assurance	-	-	-
Total des produits d'exploitation bancaire			870 762	764 128
Charges d'exploitation bancaire				
CH1	Intérêts courus et charges assimilées	(22)	(338 666)	(263 821)
CH2	Commissions encourues	(23)	(9 115)	(7 061)
Total charges d'exploitation bancaire			(347 781)	(270 882)
Produit net bancaire			522 981	493 246
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(24)	(47 736)	(35 515)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(25)	(1 283)	(93)
PR7	Autres produits d'exploitation		67	222
CH6	Frais de personnel	(26)	(189 707)	(175 339)
CH7	Charges générales d'exploitation	(27)	(59 353)	(54 640)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(11 408)	(12 646)
Résultat d'exploitation			213 561	215 235
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		101	476
	Quote-part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		-	(63)
CH11	Impôt sur les bénéfices	(28)	(74 135)	(76 389)
Résultat des activités ordinaires			139 527	139 259
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	(29)	(14 450)	(6 394)
Part de résultat revenant aux minoritaires			94	326
Résultat net du groupe			124 983	132 539
Résultat net après modifications comptables			124 983	132 539
	Résultat par action (en DT)	(30)	3,616	3,835

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 7.3)

Etat de flux de trésorerie consolidé
Période du 1er Janvier au 31 Décembre 2023
(Chiffres présentés en milliers de dinars)

Notes	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2023	Du 1er Janvier au 31 Décembre 2022
Flux d'exploitation		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)	846 030	729 552
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(347 076)	(272 035)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès des établissements bancaires	26	(1)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements financiers	1 000	(4 500)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(199 751)	(437 457)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle	396 771	463 692
Titres de placement	(5 000)	(64 568)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(223 073)	(204 396)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	24 569	(31 722)
Impôt sur les bénéfices	(94 360)	(81 561)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	399 137	97 003
Flux d'investissement		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissements	10 645	10 313
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement	(10 003)	(26 223)
Acquisitions / cessions sur immobilisations	(15 743)	(14 458)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	(15 101)	(30 368)
Flux de financement		
Emission / Remboursement d'emprunts	(72 668)	(85 119)
Augmentation / diminution ressources spéciales	3 796	838
Dividendes et autres distributions	(27 648)	(24 207)
Autres flux de financement	(7 819)	1 540
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	(104 339)	(106 948)
Incidence de la variation du périmètre de consolidation	3 584	-
Variation des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période	279 698	(40 314)
Liquidités et équivalents de liquidités début de l'exercice	219 298	259 611
Liquidités et équivalents de liquidités fin de l'exercice	(31)	502 580
		219 298

Notes aux états financiers arrêtés au 31 Décembre 2023

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe UIB sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie édictés notamment par :

- La norme comptable générale NCT 1 ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- Les normes comptables de consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ;
- Les règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04, n° 2001-12, n°2012-09 et n°2013-21."

2- Date de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 Décembre 2023.

3- Base de mesure

Les états financiers du Groupe UIB sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

4- Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe UIB comprend :

- La société mère : UIB
- Les filiales : les sociétés sur lesquelles l'UIB exerce un contrôle exclusif.

Méthode de consolidation

La méthode utilisée pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre est la méthode d'intégration globale. Cette méthode requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

Cette méthode est appliquée aux entreprises du secteur financier contrôlées de manière exclusive par l'UIB.

L'UIB Assurance mise en équivalence en 2022 est désormais filiale de l'UIB à hauteur de 99,998% et ce suite à l'acquisition des parts de la SOGECAP, elle sera donc consolidée pour l'exercice 2023 par la méthode d'intégration globale.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe UIB :

Société	Secteur	% de contrôle	Nature	méthode de consolidation	% d'intérêt	Pays de résidence
Union Internationale de Banques	Financier	100,00%	Mère	Intégration globale	100,00%	Tunisie
Internationale de Recouvrement de Créances	Financier	99,97%	Filiale	Intégration globale	99,97%	Tunisie
UIB Finance	Financier	99,92%	Filiale	Intégration globale	99,92%	Tunisie
Internationale SICAR	Financier	34,00%	Filiale	Intégration globale	34,00%	Tunisie
UIB Assurances	Assurance	99,998%	Filiale	Intégration globale	99,998%	Tunisie

La SICAR est consolidée selon la méthode d'intégration globale car la banque a un contrôle exclusif de cette filiale et dirige les politiques financières et opérationnelles de la SICAR. Le directeur général de la SICAR est du personnel de l'UIB.

Par ailleurs, la banque dispose du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration qui est présidé par un personnel de l'UIB.

5- Principes comptables de présentation et d'évaluation

5.1- Prise en compte des intérêts et agios

Les intérêts et agios courus au cours de l'exercice et non encore encaissés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « **actifs courants** » (classe A) ou parmi les « **actifs nécessitant un suivi particulier** » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date de clôture.

Toutefois, en vertu de l'article 2 de la circulaire BCT N° 2012-02, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) ayant fait l'objet de rééchelonnement dans le cadre de la circulaire N° 2011-04.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les "**actifs incertains**" (classe B2) ou parmi les "**actifs préoccupants**" (classe B3) ou parmi les "**actifs compromis**" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en intérêts et agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31 Décembre 2023, et au sens de la circulaire 91 – 24, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à cette date.

Pour ces actifs, la banque n'a incorporé dans ses résultats que les intérêts (ou produits) qui ont été effectivement supportés par le débiteur. Tout intérêt (ou produit), précédemment comptabilisé mais non payé, est déduit des résultats.

Dans un souci de prudence, les règlements des échéances des crédits, dans le système d'information Delta mis en place en 2006, sont affectés prioritairement au paiement du capital puis aux intérêts.

5.2- Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

5.2.1 Provisions individuelles

La classification et l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes sont effectuées conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999, la circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001, la circulaire N°2012-09 du 29 juin 2012 et la circulaire N°2013-21 du 31 décembre 2013. Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- A – Actifs courants
- B1 – Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2 – Actifs incertains
- B3 – Actifs préoccupants
- B4 – Actifs compromis

Les taux de provisions par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

B2 – Actifs incertains	20%
B3 – Actifs préoccupants	50%
B4 – Actifs compromis	100%

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

On entend par risque net, la valeur de l'actif après déduction:

- des agios réservés;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

En application de ces dispositions, la banque procède, à la clôture de chaque exercice, à l'évaluation exhaustive de ses engagements et des risques qui y sont liés.

5.2.2 Provisions collectives

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par le circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, les règles ci-dessous ont été adoptées en vertu de la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1er Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;
- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements courants (classe A) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe B1) à fin Décembre 2010, ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

En application de la circulaire de la BCT n°2012-20 du 6 décembre 2012 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par les circulaires de la BCT n° 2022-02 du 04 Mars 2022, n° 2023-02 du 24 février 2023 et n° 2024-01 du 19 Janvier 2024.

Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 90.916 KTND au 31 décembre 2023.

5.3- Traitement des intérêts impayés sur crédits

Les intérêts impayés sur crédits ne sont pas débités automatiquement dans les comptes des clients mais sont logés dans des comptes d'intérêts impayés.

Les impayés sur créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont réservés et présentés en net à l'actif du bilan.

5.4 Présentation des provisions

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances à la clientèle, portefeuille titres...).

Le total des provisions pour risque de contrepartie ainsi que des provisions sur les éléments d'actif et de passif s'élève à 597 693 KTND au 31/12/2023 contre 548 511 KTND au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Provision pour risque de contrepartie créances douteuses Bilan	377 274	334 083

Provision/Décote de Garantie	72 260	72 264
Provision pour risques de contrepartie hors bilan douteux	5 108	5 326
Provision Hors Bilan/Décote de Garantie	156	156
Provisions à caractère générale dite collective	90 916	89 582
Provision pour dépréciation de titres	5 335	5 290
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR	7 445	6 235
Provision pour risques sur autres postes d'actifs	764	384
Provision pour passifs et charges	38 435	35 191
Total	597 693	548 511

5.5- Immobilisations et Amortissements

Les immobilisations sont enregistrées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible, la proportion ne donnant pas droit à déduction est incorporée au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire en appliquant les taux suivants :

Immobilisations d'exploitation	2%
Immobilisations hors exploitation	2%
Matériel roulant *	14%
Matériel et mobilier de bureau	10%
Matériel informatique	15%, 16.66%, 20%,25% et 33.33%
Logiciel	10% 20%
Agencement, aménagement et installation *	7%
Matériel et équipement de l'amicale UIB	10%

* Ces durées d'utilisation ont fait l'objet d'une réestimation courant l'exercice 2023 passant de 20 % à 14% pour le matériel roulant et de 10% à 7% pour les agencements et aménagements.

5.6- Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition ou, en cas de souscription, à la valeur nominale. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

Des provisions pour dépréciation de titres sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les bons de trésor assimilables figurent parmi la rubrique « portefeuille d'investissement ».

Les règles de constatation du portefeuille « titres de participation » sont :

- Règles de classification : il s'agit de titres de placements dont l'intention de détention est à long terme.
- Méthodes d'évaluation : les participations sont comptabilisées à la valeur nominale d'acquisition. Une évaluation extracomptable est faite chaque année sur la base des états financiers en se référant à la situation nette réelle (fonds propres minorés des non valeurs), et ce pour calculer le besoin en provisionnement/reprise sur provisions du titre.
- Règles de constatation du revenu : les revenus des participations, les dividendes, sont constatés dès la réception du PV signé et enregistré de l'AGO statuant sur la clôture de l'exercice précédent, sur la base de la clause de répartition du capital et du nombre d'actions détenus par la banque.

5.7- Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

6- METHODES SPECIFIQUES A LA CONSOLIDATION

6.1 Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill. Néanmoins, les comptes du Groupe arrêtés au 31 Décembre 2023 ne présentent pas d'écarts de première consolidation.

6.2 Soldes et opérations réciproques

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe sont intégralement éliminés du fait que le Groupe est constitué des filiales consolidées avec la méthode d'intégration globale.

6.3 Traitement de l'impôt

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passées ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

7. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUES DANS LES COMPTES CONSOLIDES

7.1 Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

7.2 Elimination des soldes et transactions intra-groupe

Les opérations et transactions internes sont éliminées pour neutraliser leurs effets. Les éliminations opérées ont principalement porté sur :

- Les comptes courants entre sociétés du Groupe ;

- Les commissions entre sociétés du Groupe ;
- Les intérêts entre sociétés du Groupe ;
- Les provisions constituées sur les titres des sociétés du Groupe ;
- Les dividendes et jetons de présence servis par les sociétés consolidées au profit de l'UIB

7.3 Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité

Retraitements du bilan:

Au 31/12/2023, il a été décidé de procéder aux retraitements suivants sur les données comparatives au 31/12/2022 :

<i>Rubriques</i>	<i>Nature du retraitement</i>	<i>Montant avant retraitement</i>	<i>Montant du retraitement</i>	<i>Montant après retraitement</i>
CH11 Impôt sur les bénéfices		82 783	(6 394)	76 389
	<i>Reclassement de la contribution sociale de solidarité exceptionnelle</i>	82 783	(6 394)	76 389
PR9-CH10 Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		-	6 394	6 394
	<i>Reclassement de la contribution sociale de solidarité exceptionnelle</i>	-	6 394	6 394

Notes aux états financiers arrêtés au

31 Décembre 2023

Chiffres présentés en milliers de dinars

Notes sur les postes de l'actif

Note 1 : Caisse, BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 31/12/2023 un solde de 119 505 KTND contre 95 996 KTND au 31/12/2022. Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Banque Centrale comptes ordinaires	62 468	40 785
Caisse espèces en dinars	22 060	22 539
Alimentation GAB	9 249	11 761
Remise des fonds à IBS	22 636	19 253
Caisse espèces en devises	2 168	1 617
Espèces en route	1 059	218
CCP et TGT comptes ordinaires	14	14
Sous total	119 654	96 187
Provisions sur suspens caisse, CCP, BCT	(149)	(191)
Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	119 505	95 996

Note 2 : Créances sur les Etablissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève à 397 981 KTND au 31/12/2023 contre 141 904 KTND au 31/12/2022 et se détaille comme suit:

	31/12/2023	31/12/2022
Placement dinars chez la BCT	196 000	10 000
Placements chez les correspondants étrangers	-	44 504
Comptes ordinaires chez des correspondants étrangers	13 351	18 920
Autres concours	5 219	4 023
Placement devises chez la BCT	171 444	51 806
Créances sur autres établissements financiers	12 000	13 000
Comptes ordinaires chez les correspondants locaux	(7)	(320)
Sous total	398 007	141 933
Provisions sur suspens correspondants locaux et étrangers	(26)	(29)
Total Créances sur les établissements bancaires et financiers	397 981	141 904

Note 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31/12/2023 un solde de 6 530 890 KTND contre 6 377 260 KTND au 31/12/2022, soit une variation de 153 630 KTND et se détaillent ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Comptes ordinaires débiteurs	413 320	427 399
Autres concours à la clientèle	6 858 445	6 632 540
Crédits sur ressources spéciales	75 171	75 252
Sous total	7 346 936	7 135 191
Agios et intérêts réservés	(275 596)	(262 002)
Provisions sur créances douteuses	(377 274)	(334 083)
Provisions sur créances douteuses décotes des garanties	(72 260)	(72 264)
Provisions à caractère générale dite collective	(90 916)	(89 582)
Total Créances sur la clientèle	6 530 890	6 377 260

Les agios réservés et provisions sur la clientèle, hors engagements par signature, se détaillent ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Provisions sur créances douteuses	(377 274)	(334 083)
Provisions sur décotes de garanties	(72 260)	(72 264)
Total Provisions risque de contrepartie	(449 534)	(406 347)
Provisions à caractère générale dite collective	(90 916)	(89 582)
Total Provisions sur créances sur la clientèle	(540 450)	(495 929)
Agios sur comptes non mouvementés	(191 353)	(187 143)
Intérêts réservés sur consolidations	(8 903)	(8 863)
Intérêts réservés sur crédits à court terme	(8 689)	(7 533)
Intérêts réservés sur crédits moyen terme	(51 455)	(44 702)
Intérêts réservés/crédits sur ressources spéciales	(2 475)	(1 341)
Commissions réservées sur cautions dinars	(8)	(9)
Autres commissions réservées	(12 713)	(12 412)
Total agios et intérêts réservés	(275 596)	(262 003)
Total Agios et provisions sur clientèle	(816 046)	(757 932)

Note 4 : Portefeuille titres commercial

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2023 à 97 362 KTND contre 93 236 KTND au 31/12/2022. Le détail de cette rubrique est le suivant :

	31/12/2023	31/12/2022
Titres de placements		
Titres en pension	18 870	18 870
Bons de trésors à court terme	80 000	75 000
Créances rattachées	(1 508)	(634)
Total Portefeuille-titres commercial	97 362	93 236

Les titres de placement sont répartis comme suit:

	31/12/2023	31/12/2022
Bons de trésors à court terme	80 000	75 000
TITRE GREEN LABEL OIL	4 500	4 500
TITRE SAOUEF	6 370	6 370
TITRE BBM	8 000	8 000
Total Portefeuille-titres commercial	98 870	93 870

Note 5 : Portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2023 à 382 584 KTND contre 371 385 KTND au 31/12/2022. Le détail de cette rubrique est le suivant :

	31/12/2023	31/12/2022
Titres d'investissement	331 191	321 739
Titres de participations	64 173	61 171
Sous total	395 364	382 910
Provisions pour dépréciation titres	(5 335)	(5 290)
Provision pour dépréciation fonds gérés SICAR - Titres d'investissement	(7 445)	(6 235)
Total Portefeuille d'investissement	382 584	371 385

Les titres d'investissement se détaillent ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Placement Fonds SICAR	25 917	18 900
Bons de trésor et assimilables (BTA)	178 743	215 658
Emprunt national	103 500	60 000
FCPR TANMYA	2 600	-
Emprunts obligataires	16 459	25 690
Créances rattachées sur fonds gérés SICAR	1 288	1 283
Créances rattachés sur BTA	(1 205)	(3 148)
Créances rattachés sur emprunt national	2 823	1 800
Créances rattachés sur emprunts obligataires	1 066	1 556
Total Titres d'investissement	331 191	321 739

Note 6 : Valeurs immobilisées

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2023 à 77 449 KTND contre 67 629 KTND au 31/12/2022. Le détail de cette rubrique est le suivant :

	V. Brute au 31/12/2022	Acquis	Cessions	Reclassement	Changement du périmètre	V. Brute au 31/12/2023	Amort. Cumulé 31/12/2023	VCN au 31/12/2023
Logiciels informatiques	41 201	2 670	-	1 482	4 548	49 901	(28 004)	21 897
Matériel pour traitements informatiques DELTA	2 408	-	-	-	-	2 408	(2 408)	-
Autre matériel informatique	37 278	4 104	-	1 763	564	43 709	(34 574)	9 135
Immeubles d'exploitation	20 838	-	-	(2 197)	-	18 641	(6 630)	12 011
Immeubles hors exploitation	635	-	-	-	-	635	(341)	294
Agencement aménagement installation	64 766	2 377	-	83	337	67 563	(49 635)	17 928
Terrains	991	-	-	-	-	991	-	991
Fonds de commerce	277	-	-	-	-	277	(268)	9
Matériel roulant	4 876	489	(2)	-	330	5 693	(4 040)	1 653
Matériel et mobilier de bureau	8 498	1 506	(14)	1	-	9 991	(5 702)	4 289
Equipements logements de fonction	1	-	-	(1)	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	3 463	3 236	-	(1 479)	-	5 220	-	5 220
Immobilisations corporelles en cours	2 070	1 219	-	349	-	3 638	-	3 638
Droit au bail	72	-	-	-	-	72	-	72
Matériels et équipements amical hors exploitation	-	-	-	-	-	-	(18)	(18)
Autres immobilisations corporelles	39	-	-	-	-	39	-	39
Immobilisations hors exploitation	372	-	-	-	-	372	(81)	291
TOTAL	187 785	15 601	(16)	1	5 779	209 150	(131 701)	77 449

	Amort. Cumulé	Dotation	Reprise	Sortie	Changement	Amort. Cumulé
	31/12/2022					31/12/2023
Logiciels informatiques	(23 369)	(4 576)	-	-	(59)	(28 004)
Matériel pour traitements informatiques DELTA	(2 408)	-	-	-	-	(2 408)
Autre matériel informatique	(30 615)	(3 723)	-	-	(236)	(34 574)
Immeubles d'exploitation	(6 264)	(366)	-	-	-	(6 630)
Immeubles hors exploitation	(327)	(14)	-	-	-	(341)
Agencement aménagement installation	(47 999)	(1 636)	-	-	-	(49 635)
Fonds de commerce	(263)	(5)	-	-	-	(268)
Matériel roulant	(3 703)	(337)	-	-	-	(4 040)
Matériel et mobilier de bureau	(5 145)	(568)	-	11	-	(5 702)
Equipements logements de fonction	(1)	-	-	1	-	-
Matériels et équipements amical hors exploitation	(18)	-	-	-	-	(18)
Immobilisations hors exploitation	(44)	(37)	-	-	-	(81)
TOTAL	(120 156)	(11 262)	-	12	(295)	(131 701)

Note 7 : Autres Actifs

Le poste des Autres Actifs accuse un solde de 79 288 KTND au 31/12/2023 contre 67 611 KTND au 31/12/2022 et se détaille ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Action en défense	8 192	3 227
Divers autres actifs	22 776	18 220
Comptes d'attente et de régularisation actifs	16 172	17 779
Etat impôts et taxes	1 443	1 295
Crédits aux personnels	29 548	23 850
Créances prises en charge par l'Etat	1 746	2 619
SG-Débit à régulariser	-	785
Sous total Autres actifs	79 877	67 775
Provisions sur autres actifs	(589)	(164)
Total Autres actifs	79 288	67 611

Note 8 : Actif d'impôt différé

L'actif d'impôt différé totalise au 31/12/2023, 38 483 KTND contre 37 618 KTND au 31/12/2022. Il porte principalement sur le solde de l'actif d'impôt généré par la provision portant sur la décote de garantie affectée sur les capitaux propres d'ouverture de 2013 et non déduites fiscalement.

Notes sur les postes du passif

Note 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31/12/2023 à 2 920 KTND contre 5 800 KTND au 31/12/2022 se détaillant comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Dépôts et avoirs des établissements bancaires non résidentes	2 669	5 748
Dépôts et avoirs des autres établissements financiers	225	52
Autres sommes dues	26	-
Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	2 920	5 800

Note 10 : Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent un solde de 6 284 396 KTND au 31/12/2023 contre 5 885 608 KTND au 31/12/2022. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Dépôts à vue	1 720 846	1 611 777
Comptes d'épargne	2 289 486	2 137 071
Comptes à terme et bons de caisse	2 035 385	1 850 593
Fonds gérés pour compte	12 938	13 224
Certificats de dépôts	94 105	109 402
Autres dépôts et avoirs	130 157	162 062
Compte de recouvrement SG (*)	1 479	1 479
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	6 284 396	5 885 608

(*) Le compte de recouvrement SG est en rapport avec l'appel de la garantie donnée par la SG dans le cadre du plan d'assainissement UIB – 2008. La restitution des montants dus par l'UIB est en cours.

Note 11 : Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente un solde de 197 792 KTND au 31/12/2023 contre 252 962 KTND au 31/12/2022 ; il se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts obligataires	33 920	45 698
Emprunts subordonnés	40 000	40 000
Ressources spéciales	30 928	27 228
Dettes rattachées ressources spéciales	2 228	3 018
Emprunt en devises	90 716	137 018
Total Emprunts et ressources spéciales	197 792	252 962

Note 12 : Autres passifs

Les autres passifs présentent un solde de 247 837 KTND au 31/12/2023 contre 222 431 KTND au 31/12/2022; il se détaille comme suit:

	31/12/2023	31/12/2022
Provision pour passifs et charges*	38 435	35 191
Provision sur engagement hors bilan	5 108	5 326
Sommes dues au personnel	38 321	34 995
Charges provisionnées pour congé à payer	7 989	7 223
Cotisation CNSS	8 846	9 554
Provision sur chèques certifiés	21 436	12 336
Saisies arrêts clients	9 539	12 008
Fournisseurs factures à payer	1 335	2 840
Comptes d'attente et de régularisation passif	49 292	34 728
Valeurs exigibles après encaissement	23 673	23 733
Etat impôts et taxes	43 863	44 497
Total Autres passifs	247 837	222 431

(*) : dont une provision d'un montant de 2275 KTND en couverture d'un risque social. En effet, la banque a fait l'objet d'un contrôle social couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021, dont les résultats ont été notifiés le 23 janvier 2023, réclamant à la banque un complément de cotisations sociales de 7 400 KTND, dont 2 065 KTND de pénalités.

Faisant suite à ce redressement, la banque a contesté certains chefs de redressement évoqués par les services de contrôle de la CNSS.

La banque a reçu un état de liquidation relatif aux chefs de redressements totalisant 5 334 KTND que la banque n'a pas accepté et une action en justice a été lancée

Notes sur les capitaux propres

Note 13 : Capitaux Propres

Les capitaux propres du Groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2023 s'élèvent à 987 375 KTND au 31 Décembre 2023 contre 889 994 KTND au 31 Décembre 2022, soit une variation 97 382 KTND.

	Capital social	Résultats reportés	Réserves légales	Autres réserves	Fonds social	Prime d'émission	Total des CP avant Résultat	Résultat de la période	Total des CP
Situation à l'ouverture de l'exercice 2022	172 800	40 226	17 280	424 618	17 520	24 800	697 243	82 782	780 025
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	22 387	-	59 395	1 000	-	82 782	(82 782)	-
Distribution de dividendes	-	(24 192)	-	-	-	-	(24 192)	-	(24 192)
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-	-	-	-	132 539	132 539
Changement de méthode comptable	-	-	-	1 525	-	-	1 525	-	1 525
Autres Reclassements	-	-	-	6	90	-	96	-	96
Situation à l'ouverture de l'exercice 2023	172 800	38 421	17 280	485 544	18 610	24 800	757 455	132 539	889 994
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	26 082	-	105 458	1 000	-	132 539	(132 539)	-
Distribution de dividendes	-	(27 648)	-	0	-	-	(27 648)	-	(27 648)
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	-	-	-	-	124 983	124 983
Changement de périmètre	-	0	-	(236)	-	-	(236)	-	(236)
Reclassement / Fonds social	-	-	-	(10)	292	-	282	-	282
Situation à la clôture de l'exercice 2023	172 800	36 855	17 280	590 756	19 902	24 800	862 392	124 983	987 375

Notes sur l'état des engagements hors bilan

Note 14 : Cautions, avals et autres garanties données

Les cautions, avals et autres garanties données présentent un solde de 641 799 KTND au 31/12/2023 contre 695 894 KTND au 31/12/2022. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Cautions données sur ordre correspondants étrangers	374 809	424 138
Avals donnés en devises	30 604	28 848
Cautions émises en faveur de la clientèle	226 641	234 063
Avals donnés en dinars	9 745	8 845
Total Cautions, avals et autres garanties données	641 799	695 894

Note 15: Crédits documentaires

Les crédits documentaires s'élèvent à 294 378 KTND au 31/12/2023 contre 397 751 KTND au 31/12/2022. Le solde se détaille ainsi :

	31/12/2023	31/12/2022
Ouverture de Credoc import confirmé	207 941	300 685
Ouverture Credoc import non confirmé	83 343	95 837
Sous total Credoc import	291 284	396 522
Confirmation de Credoc export	2 843	611
Acceptation et paiement différé sur Credoc export	251	618
Sous total Credoc export	3 094	1 229
Total Crédits documentaires	294 378	397 751

Note 16 : Engagements de financement donnés

Les engagements de financement en faveur de la clientèle correspondent à des crédits notifiés à la clientèle et dont le déblocage n'a pas eu lieu et aux autorisations de découvert autorisé et qui ne sont pas utilisées à la date d'arrêt.

Les engagements donnés présentent un solde de 169 749 KTND au 31/12/2023 contre 185 365 KTND au 31/12/2022.

	31/12/2023	31/12/2022
Engagements de financements donnés aux clientèles	169 749	185 365
Total Engagements de financements donnés	169 749	185 365

Note 17 : Garanties reçues

Les garanties reçues représentent un solde de 2 463 030 KTND au 31/12/2023 contre 2 392 032 KTND au 31/12/2022 et se détaillent comme suit:

	31/12/2023	31/12/2022
Garanties reçues de l'Etat	125 992	125 185
Garanties reçues des autres établissements de crédit	488 602	642 962
Compagnies d'assurance	240	240
Garanties reçues de la clientèle	1 830 495	1 607 347
Garantie ARIZ	17 701	16 298
Total Garanties reçues	2 463 030	2 392 032

Les garanties reçues des autres établissements de crédit totalisent 488 602 KTND au 31/12/2023 contre 642 962 KTND au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Cautions reçues des correspondants sur engagements donnés à leurs clients	374 808	424 138
Garanties données par la Société Générale	18	18
Garanties reçues des correspondants étrangers	108 135	154 464
Confirmation banque Credoc export	3 095	1 230
Garanties reçues des correspondants locaux	2 546	63 112
Total Garanties reçues des autres établissements de crédit	488 602	642 962

Les garanties reçues de la clientèle totalisent 1 830 495 KTND au 31/12/2023 contre 1 607 347 KTND au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Garanties hypothécaires	1 700 989	1 467 389
Nantissement d'actions et valeurs mobilières	129 506	139 958
Total Garanties reçues de la clientèle	1 830 495	1 607 347

Les garanties reçues de l'Etat représentent un solde de 125 992 KTND au 31/12/2023 contre 125 185 KTND au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Autres garanties reçues de l'Etat	52 582	47 406
SOTUGAR	55 326	58 607
FNG et FOPRODI	18 084	19 172
Total Garanties reçues de l'Etat	125 992	125 185

Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en Hors bilan se subdivisent en deux natures :

Les opérations d'achat et de vente de devises (en rapport avec le délai d'usance des opérations de change au comptant) au 31-12-2023 se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Achat au comptant	16 479	31 664
Vente au comptant	16 241	30 763

Les opérations d'achat et de vente de devises (dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance ayant une date d'échéance supérieure à deux jours) constituent des opérations de change à terme et sont ventilées au 31-12-2023 comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Achat à terme	71 895	71 479
Vente à terme	70 118	69 389

Les opérations de changes à terme sont contractées à des fins de couverture dûment ordonnées par la clientèle et ayant un sous-jacent une opération commerciale.

Notes sur l'état de résultat

Note 18 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 642 171 KTND au 31/12/2023 se détaillant ainsi :

	au 31/12/2023	au 31/12/2022
Opérations avec les étab. bancaires et financiers	17 380	6 768
Opérations avec la clientèle	611 644	515 909
Autres intérêts et revenus assimilés	13 147	18 174
Total Intérêts et revenus assimilés	642 171	540 851

Note 19 : Commissions perçues

Les commissions totalisent 161 871 KTND au 31/12/2023 se détaillant ainsi :

	au 31/12/2023	au 31/12/2022
Commissions sur comptes	34 731	32 827
Commissions sur opérations de caisse	2 301	2 195
Commissions sur crédits	49 948	49 599
Commissions sur monétique banque à distance	37 476	37 597
Autres commissions	10 702	11 265
Commissions sur moyens de paiement	15 023	13 598
Autres produits sur services financiers	11 690	11 998
Total Commissions (en produits)	161 871	159 079

Note 20 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières totalisent 37 359 KTND au 31/12/2023 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2023	au 31/12/2022
Gain net sur titres de transaction	-	11
Gain net sur titres de placement	6 085	4 891
Gain net sur opérations de change	31 274	32 339
Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	37 359	37 241

Note 21 : Revenus du portefeuille investissement

Les gains sur portefeuille investissement totalisent 29 361 KTND au 31/12/2023 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2023	au 31/12/2022
Intérêts sur autres titres d'investissement	2 374	2 846
Intérêts sur obligations	41	53
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation	184	1 477
Intérêts sur bons de trésor assimilables	18 155	18 486
Intérêts sur emprunt national	6 682	3 493
Revenus titres d'investissement SICAR	1 925	602
Total Revenus du portefeuille d'investissement	29 361	26 957

Note 22 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 338 666 KTND au 31/12/2023 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2023	au 31/12/2022
Opérations avec la clientèle	321 395	242 214
Emprunts et ressources spéciales	14 460	18 292
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	2 253	2 567
Autres intérêts et charges	558	748
Total Intérêts courus et charges assimilées	338 666	263 821

Note 23 : Commissions encourues

Les commissions encourues totalisent 9 115 KTND au 31/12/2023 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2023	au 31/12/2022
Commissions monétiques	7 100	5 485
Redevances et prestations	523	357
Autres commissions	575	280
Rémunération du fonds géré SICAR	98	218
Frais de confection carnet de chèques	204	147
Frais télégrammes télex	254	230
Règlement télécom SMS Banking	361	344
Total Commissions encourues	9 115	7 061

Note 24 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Les dotations nettes aux provisions et les pertes sur créances couvertes ou non par des provisions totalisent 47 736 KTND au 31/12/2023 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2023	au 31/12/2022
Cout net du risque clientèle	43 353	33 356
Cout net du risque divers	4 383	2 159
Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	47 736	35 515

Le coût net du risque de clientèle se détaille comme suit :

Coût net du risque clientèle	au 31/12/2023	au 31/12/2022
Dotations aux provisions collectives	1 334	6 526
Dotations aux provisions sur risque de contrepartie	57 302	42 021
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles	(12 083)	(13 268)
Reprise sur provisions de contrepartie devenues disponibles provenant de la décote	(4)	(199)
Dotations pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	241	547
Reprise pour risque de contrepartie sur engagements hors bilan	(460)	(839)
Pertes non couvertes de contrepartie	690	817
Reprise sur provisions hors bilan sur décote	-	(143)
Pertes couvertes de contrepartie	1 326	904
Reprise sur provisions de contrepartie utilisées	(1 326)	(904)
Reprises sur agios réservés sur créances passées par pertes	(2 112)	(3 853)
Pertes couvertes sur agios réservés sur créances passées par pertes	2 112	3 853
Pertes couverte sur agios réservés sur créances radiées	-	(8 905)
Reprises sur agios réservés sur créances radiées	-	8 905
Reprises sur provisions sur créances radiées	-	16 695
Pertes couvertes sur créances radiées	-	(16 695)
Recouvrement sur créances passées par perte	(78)	(93)
Reprise de provision suite aux recouvrement de créances chez l'IRC	(3 581)	(2 013)
Récupération créances amorties	(8)	-
Total Cout net du risque clientèle	43 353	33 356

Le coût net des risques divers se détaille comme suit :

	au 31/12/2023	au 31/12/2022
Dotations aux provisions pour risques et charges	4 151	2 765
Reprises sur provisions pour risques et charges	(12)	(1 951)
Reprise de provision sur comptes d'actifs	(216)	(119)
Dotations aux provisions sur comptes d'actifs	340	261
Perte sur éléments hors exploitation	180	1 896
Gain sur éléments hors exploitation	(855)	(829)
Perte sur autres éléments d'exploitation	795	136
Total Cout net du risque divers	4 383	2 159

Note 25 : Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions sur portefeuille d'investissement totalisent 1 283 KTND au 31/12/2023 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2023	au 31/12/2022
Dotation aux provisions sur titres de participation	9	-
Dotation aux provisions sur fonds géré SICAR	1 289	104
Plus-value cession titres d'investissement	166	57
Reprise de provisions sur titres de participation	(181)	(68)
Total Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	1 283	93

Note 26 : Frais de personnel

Les frais de personnel totalisent 189 707 KTND au 31/12/2023 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2023	au 31/12/2022
Rémunération du personnel	142 499	132 897
Charges sociales	37 081	34 623
Autres charges de personnel	8 006	7 074
Dotation au provision sur indemnité fin de carrière	2 121	745
Total Frais de personnel	189 707	175 339

Note 27 : Charges générales d'exploitation

Les autres charges d'exploitation totalisent 59 353 KTND au 31/12/2023 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2023	au 31/12/2022
Travaux fournitures et services extérieurs	36 191	34 278
Frais divers de gestion	23 162	20 362
Total Charges générales d'exploitation	59 353	54 640

Les travaux et services extérieurs totalisent 36 191 KTND au 31/12/2023 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2023	au 31/12/2022
Loyers commerciaux	4 750	4 729
Maintenance logiciel informatique	5 383	4 880
Autres services extérieurs	1 055	994
Assurance globale banque	878	854
Entretien et nettoyage immeubles	924	792
Honoraires commissaires aux comptes	743	744
Maintenance matériel informatique	1 196	1 404
Loyer personnel logements de fonction	315	290
Assurance immeubles et voitures	588	516
Gardiennage et surveillance	811	1 191
Frais judiciaires	597	441
Rémunération d'intermédiaires	1 507	1 453
honoraires service assistance Société Générale	-	-
Sous-traitance archives	238	153
Sous-traitance informatique	28	25
Entretien et réparation divers	942	794
Commission fond de garantie de dépôts bancaire *	16 236	15 018
Total Travaux fournitures et services extérieurs	36 191	34 278

*Contribution au Fonds de Garantie des Dépôts prévue par le décret gouvernemental N° 2017-268 du 1er février 2017.

Note 28 : Impôt sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés s'élève à 74 135 KTND se détaillant ainsi:

	au 31/12/2023	au 31/12/2022
Impôt courant	74 863	82 754
Impôt différé*	(728)	29
Total	74 135	82 783

*Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité.

Note 29 : Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires

Le solde des contributions fiscales exceptionnelles totalise 14 450 KTND au se détaillant ainsi:

	31/12/2023	31/12/2022
Contribution Sociale de Solidarité exceptionnelle *	14 450	6 394
Total Solde Contributions Fiscales exceptionnelles	14 450	6 394

* Relèvement de la contribution sociale de solidarité à 4% pour les sociétés soumises à l'impôt au taux de 35% décidé au niveau de l'article 22 du décret-loi N° 79-2022 du 22 décembre 2022 portant loi finances pour l'année 2023. Pour les sociétés et les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés à un taux inférieur à 35%, la contribution sociale de solidarité est égale à la différence entre l'impôt sur les sociétés dû au taux de 20%, 15% ou 10% selon le cas, majoré de 3 points

Institution d'une taxe conjoncturelle au profit du budget de l'Etat de 4% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'IS, décidé par l'article 64 de la loi N° 13-2023 du 11 décembre 2023 portant loi finances pour l'année 2024.

Note 30 : Résultat par Action

Le résultat par action au 31/12/2023, est de 3,616 DT.

	au 31/12/2023	au 31/12/2022
Résultat de la période	124 983	132 539
Capital social - nombre de titres	34 560 000	34 560 000
Résultat par action en DT	3,616	3,835

Le résultat par action ainsi déterminé 2023 correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires et aux certificats d'investissement par le nombre moyen pondéré d'actions et de certificats d'investissement en circulation au cours de l'exercice.

Notes sur l'état de flux de trésorerie

Note 31 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31/12/2023 un solde de 502 580 KTND contre 219 298 KTND au 31/12/2022 se détaillant ainsi:

	au 31/12/2023	au 31/12/2022
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	119 654	96 188
Créances sur les établissements bancaires et financiers	385 819	128 909
Emprunts auprès de la banque centrale	-	-
Dépôts des établissements bancaires	(2 668)	(5 748)
Dépôts des établissements financiers	(225)	(51)
Total	502 580	219 298

En application du paragraphe 27 de la NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires "Constituent des équivalents de liquidités ... les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers Payables dans un délai inférieur à 3 mois à partir de leur octroi en sont déduits."

Autres notes aux états financiers

Note 32: Evènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers de la banque sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 05 mars 2024.

Note 33: Contrôle fiscal

La banque a été notifiée le 22 décembre 2023 d'un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période allant de 2019 à 2022. Les résultats de ladite vérification ne sont pas encore notifiés à la banque.

GROUPE « UIB »
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

**Mesdames et Messieurs les actionnaires,
De l'Union Internationale de Banques « UIB »,**

I. Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 16 avril 2021, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers consolidés de l'Union Internationale de Banques, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2023, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés, arrêtés par le Conseil d'Administration du 05 Mars 2024, font ressortir des capitaux propres positifs de 987 375 KTND, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice part du groupe, s'élevant à 124 983 KTND.

À notre avis, les Etats Financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1 Prise en compte parmi les produits des intérêts, commissions et agios

Point clé de l'audit :

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par le groupe s'élèvent, au 31 décembre 2023, à 804 042 KTND et représentent 92% du total des produits d'exploitation bancaire.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré que la prise en compte des revenus constitue un point clé de l'audit en raison du volume des transactions et de l'importance relative de ces revenus par rapport au total produits du groupe.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à ce qui suit :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance et de constatation des revenus.
- La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés.
- Des revues analytiques détaillées des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et la réglementation y afférente caractère.
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés.
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

- **Classification des créances et estimation des provisions**

Point clé de l'audit :

Comme indiqué dans la note 5.2 « Evaluation des engagements et des provisions y afférentes », le groupe procède à la classification, l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31 Décembre 2023, les provisions constituées par le groupe pour couvrir son risque de contrepartie s'élèvent à 545 714 KTND (sur les engagements bilan et hors bilan).

Nous avons jugé ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu des montants en jeu, de la complexité du processus de classification qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé et du niveau de jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Réponses apportées :

Dans le cadre de notre approche d'audit du processus de classification, évaluation des engagements et des provisions y afférentes, nos travaux ont consisté notamment à :

- Prendre connaissance de la politique du groupe en matière de couverture des risques de contrepartie et des contrôles mis en place.
- Dérouler des procédures analytiques sur l'évolution des encours des créances et des provisions.
- Apprécier l'adéquation et la pertinence des critères quantitatifs et qualitatifs appliqués par le groupe.

- Vérifier l'application correcte des méthodes de classification à travers la revue d'un échantillon représentatif de créances à la date de clôture.
- Examiner les valeurs de garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécier les hypothèses et jugements retenus par le groupe sur la base d'un échantillon représentatif.
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers sur la classification et l'évaluation des engagements et des provisions y afférentes.

4. Paragraphes d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les situations décrites au niveau de :

- La note 4 « Périmètre de consolidation » qui indique que la filiale UIB Assurances, mise en équivalence en 2022, a été consolidée selon la méthode d'intégration globale en 2023 et ce, suite à l'acquisition par l'UIB de la participation de SOGECAP dans ladite filiale qui est désormais détenue à hauteur de 99,998% par la banque.
- La note aux états financiers 5.2.2 « Provisions collectives » qui indique l'impact du changement de la méthode d'estimation des provisions collectives pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Le changement d'estimation opéré en 2023 est lié à l'ajustement à la fois des taux de provisionnement, des facteurs d'ajustement « Δgi », et de la durée de calcul des taux de migration moyens par groupe en fonction de ceux prévus par la circulaire de la BCT n°2024-01 du 19 janvier 2024. Il en a résulté un stock de provisions collectives constitué par la société mère « UIB » au 31 décembre 2023 à hauteur de 90.916 KTND, soit une dotation au titre de l'exercice 2023 de 1.334 KTND.

- La note aux états financiers 12 « Autres passifs » qui décrit que la société mère « UIB », a fait l'objet, courant l'exercice 2022, d'un contrôle social au titre de la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021, dont les résultats ont été notifiés le 23 janvier 2023, réclamant à la banque un complément de cotisations sociales de 7 400 KTND, dont 2 065 KTND de pénalités.

Faisant suite à ce redressement, la banque a contesté certains chefs de redressement évoqués par les services de contrôle de la CNSS.

La société mère « UIB » a reçu des états de liquidation relatifs aux chefs de redressement totalisant

5 334 KTND qu'elle n'a pas acceptés et qui ont fait l'objet d'une action en justice. Un jugement d'annulation desdits états a été prononcé par la Cour d'appel de Tunis en 2024.

Au 31 décembre 2023, la provision pour risques constituée à ce titre par la société mère « UIB », est de 2 275 KTND.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, l'impact ne peut être estimé de façon définitive que lors de la clôture de l'affaire.

- La note aux états financiers 33 « Contrôle fiscal » qui précise que la société mère « UIB » a été notifiée le 22 décembre 2023 d'un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période allant de 2019 à 2022.

Jusqu'à la date du présent rapport, l'administration fiscale n'a pas notifié les résultats de ladite vérification à la banque. Le risque final pouvant, le cas échéant, être associé à cette situation dépend du dénouement définitif du dossier de contrôle.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. Informations relatives au Groupe présentées dans le rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration de la société mère.

Notre opinion sur les Etats Financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 05 Mars 2024.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données relatives au groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie

significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur

- Les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Nous déterminons parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

Tunis, le 29 mars 2024

Les Commissaires aux comptes

FINOR
Walid BEN SALAH

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI